



Saisi sur compte/la banque avait-elle le droit?

Par **louloute 668**, le **04/04/2012 à 14:36**

bonjour, rnje n'ai actuellement plus le droit au découvert (ma banque m'a demandé de leur rendre chéquier et carte), et une saisi sur compte a été ordonnée à ma banque. Ma conseillère a fait un virement de mon compte a l'huissier sans mon avertir et cela ma remis vraiment a découvert. Donc voilà ma question: est ce qu'elle avait le droit de me mettre a découvert pour les payer?rnEt j'aurais voulu aussi savoir si ma banque n'aurait pas du m'avertir par courrier de son intention au lieu de le découvrir en consultant mon compte?rnMerci a tout ceux qui pourront me venir en aide

Par **edith1034**, le **04/04/2012 à 14:46**

non elle ne peut vous mette à découvert
pour tout savoir sur la saisie des comptes bancaires
<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **louloute 668**, le **04/04/2012 à 17:50**

merci beaucoup pour le lien cela m'aide

Par **edith1034**, le **05/04/2012 à 09:01**

BON COURAGE